

**Site Natura 2000 « Moun Né de Cauterets – Pic de Cabaliros »
Compte-rendu du Comité de pilotage du 27 Octobre 2010 à Arrens Marsous**

Etaient présents :

Nom Prénom	Statut
M AZAVANT Georges	Conseiller Général du Canton d'Argelès Gazost
M GERBET Pierre	Président du SIVOM de Labat de Bun – Maire d'Arcizans Dessus
Mme ARTIGALAS Viviane	Conseil Régional de Midi Pyrénées
M PUJO André	Mairie d'Arcizans Avant
M CAZERES André	Président de la Commission Syndicale de la Vallée de Saint Savin
M MIQUEU Pierre	Maire de Gaillagos
M FILY Marc	DREAL
M CHEDEVILLE Marc	DDT
M CASTEX Michel	DDT
M POULOT Marcel	PNP
M PRADET Joseph	Fédération Départementale pour la chasse
M BICCI Jacques	Président de la société de Chasse Arras – Sireix
M OLICARD Ludovic	Conservatoire Botanique Pyrénéen
M POULOT Michel	AAPPMA de Cauterets
M RAGNI Robert	AAPPMA du Val d'Azun
M LARZABAL Jean Baptiste	ASPP65
M JOURDAN Jean Baptiste	Animateur du site Natura 2000 Gabizos – vallée d'Arrens
Mme SALLENTE Anne	CRPGE
Mme CIPIERE Annie	CRPGE
Mme LOUSTALOT FOREST Florence	ONF
M LANNE Sylvain	CC Val d'Azun

Etaient excusés :

Nom Prénom	Statut
M LEO Marc	Conseiller Général et Président de la communauté de Cnes du Val d'Azun
M CARRERE Maryse	Syndicat Mixte du Haut Lavedan

Pierre GERBET introduit la séance en remerciant les participants et rappelant que la réunion de ce jour a pour objet de valider le DOCOB du site Natura 2000, travail débuté il y a deux ans maintenant. Il demande à la DDT de faire en fin de réunion une présentation de la procédure d'évaluation des incidences, suite à la réunion du 20 octobre dernier à laquelle il était convié.

Florence LOUSTALOT FOREST effectue une présentation de l'historique du document d'objectifs et rappelle également que cette 4^{ème} réunion du COPIL vient valider le travail effectué. Elle procède ensuite à un rappel du diagnostic écologique et souligne qu'une seule espèce n'a pas été retrouvée sur le site (le lézard des Pyrénées).

Annie CIPIERE réalise une présentation du diagnostic pastoral et en évoque les principaux enjeux. L'activité pastorale est l'activité principale du site.

Florence LOUSTALOT FOREST présente le contenu du document d'objectifs. Celui-ci comprend 2 parties :

- Un document de synthèse, composé des éléments suivants :
 - ✓ Méthode et résultats d'inventaires
 - ✓ Hiérarchisation des enjeux
 - ✓ Fiches habitats (24 fiches)
 - ✓ Fiches espèces (5 fiches)
 - ✓ Fiches actions (15 fiches opérationnelles)
 - ✓ Annexes
 - ✓ Cartes de synthèse
 - ✓ Charte Natura 2000
 - ✓ Cahier des Charges

- Un document de compilation, composé :
 - ✓ Des comptes rendus des réunions des COPIL, des groupes de travail....
 - ✓ Des documents de communication
 - ✓ Des diagnostics pastoraux

Florence LOUSTALOT FOREST présente ensuite la mise en application du document d'objectifs. Elle souligne qu'une mission importante d'animation doit être mise en œuvre. Une estimation financière est présentée en grande masse pour les 6 années de mise en œuvre.

Florence LOUSTALOT FOREST remercie le CRPGE, partenaire de l'étude, la CCVA et l'ensemble des acteurs du site ayant contribué à réaliser le document.

Pierre GERBET remercie également le travail de l'ONF et du CRPGE et propose à l'assemblée de débattre sur le DOCOB.

Monsieur PRADET demande laquelle des deux chartes, charte Natura 2000 et charte du PNP en cours d'élaboration, prend le pas sur l'autre.

Marc CHEDEVILLE rappelle que la charte Natura 2000 affirme les engagements pris par les acteurs locaux. Ceux-ci sont en contrepartie exonérés du paiement des taxes sur le foncier non bâti. La charte du PNP, quant à elle, concerne les engagements de gestion du parc national vis-à-vis des collectivités. Il y a bien deux niveaux différents.

Marc FILY souligne que la charte Natura 2000 est une reconnaissance des bonnes pratiques des propriétaires et des usagers du site.

Monsieur PRADET demande si les dispositions réglementaires sont applicables à la charte. Marc FILY répond que l'obligation réglementaire existe déjà et que la charte ne vient, en aucun cas, rajouter des éléments nouveaux par rapport à la réglementation. Elle vient confirmer le respect des règles techniques en vigueur.

Michel CASTEX indique que le contrat Natura 2000 prévoit une rémunération des engagements pris à la différence de la charte qui prévoit une simple exonération du paiement des taxes sur le foncier non bâti..

Pierre GERBET rappelle que la charte du PNP est en cours d'élaboration.

Georges AZAVANT souligne qu'il y aura une mise en adéquation de la charte du PNP avec les autres chartes.

Jean Baptiste LARZABAL demande quelles sont les causes des 1% d'habitats en mauvais état sur le site.

Florence LOUSTALOT FOREST répond qu'il peut y avoir plusieurs facteurs :

Il s'agit souvent de zones très localisées (zones humides) qui subissent les effets parfois cumulés de causes naturelles (assèchement par exemple) et/ou de changement de pratiques pastorales (déprise et embroussaillage, ou au contraire sur piétinement localisé)

Marcel POULOT s'interroge sur le fait qu'il y ait 24 fiches habitats alors qu'il n'y en a que 20 d'intérêt communautaire.

Florence LOUSTALOT FOREST précise que, dans certains cas, il y a des sous types d'habitats ayant fait l'objet de fiches spécifiques.

Pierre GERBET demande si les de gestion sur le site peuvent être considérées comme bonnes.

Florence LOUSTALOT FOREST répond que le milieu est intéressant à l'échelle européenne. Les anciennes pratiques ont favorisé la biodiversité.

Marc CHEDEVILLE souligne que les pratiques ont eu des actions positives sur la biodiversité et rappelle l'importance de la pratique pastorale pour entretenir ces richesses.

André PUJO demande jusqu'à quand la pratique pastorale pourra être maintenue.

Pierre GERBET souligne que dans certains secteurs, il y a des manques. Les besoins (cabanes, parcs....) sont importants pour faire venir des éleveurs de l'extérieur. Il cite l'exemple de la Labasse qui a été une montagne vide cet été.

Georges AZAVANT fait remarquer que le comité de programmation FEDER faisait état d'une sous consommation des crédits de la ligne 4-2 pour les cabanes pastorales. Les gestionnaires d'estives seront prochainement incités à présenter des projets finalisés.

Pierre GERBET précise que la part de financement de ces cabanes est différente selon les conditions d'accès à l'estive. Les coûts sont difficiles à supporter pour les gestionnaires.

Jean Baptiste LARZABAL demande s'il est possible d'équiper chaque fond de vallée de pistes d'accès aux estives afin de permettre l'apport de sel et favoriser la répartition des troupeaux.

Annie CIPIERE rappelle que les crédits FEDER évoqués ne concernent que les cabanes avec gardiennage permanent. Cependant d'autres lignes budgétaires existent pour les autres travaux pastoraux (pistes, parc de tri, etc.)

Joseph PRADET est surpris d'entendre parler de création de pistes alors que précédemment on parle de site remarquable, bien préservé.

Florence LOUSTALOT FOREST précise que pour maintenir certains habitats naturels d'estive, il faut pérenniser l'activité pastorale sur le site, ce qui peut se traduire par certains équipements, s'ils sont compatibles avec la préservation des milieux naturels. Les projets de pistes sont cependant très limités sur le site, et concernent plus des améliorations de l'existant de nouveaux projets

Pierre GERBET souligne que sur le secteur de la Labasse, il convient peut être seulement de remettre une piste forestière existante en état de circulation.

Jean Baptiste LARZABAL pense qu'il n'est pas contradictoire de créer des pistes à condition de respecter les règles de circulation et la réglementation existante

André PUJO précise que la circulation doit être règlementée pour les éleveurs. Il convient d'informer les gens.

Marc FILY souligne qu'il peut exister un besoin de dessertes. Cependant, on ne crée pas une piste comme il y a 20 ans dans un souci paysager. Aujourd'hui, les soucis sont plus précis et plus ambitieux par rapport aux dérangements des espèces. Maintenant qu'il y a une connaissance des milieux, il faut que les travaux respectent la richesse écologique. C'est aux élus de faire appliquer la réglementation de circulation sur les pistes.

Jean Baptiste LARZABAL demande si le terme de « garde valléen » employé dans une fiche action est le bon terme vis-à-vis notamment du soutien ou de l'appui aux agriculteurs pour la réalisation des écobuages, du gardiennage...

Florence LOUSTALOT FOREST précise que c'est déjà le terme employé par la commission syndicale de la vallée de Saint Savin.

Annie CIPIERE souligne également que c'est le terme qui permet d'obtenir des subventions pour garder les troupeaux. Concernant le manque de main d'œuvre pour les écobuages, une démarche départementale devrait voir le jour dans le cadre du PPFCl.

Pierre GERBET soumet ensuite le DOCOB à la validation du Comité de Pilotage.

L'assemblée valide le DOCOB du site Natura 2000 « Moun Né de Cauterets – Pic de Cabaliros »

Michel CASTEX précise qu'un arrêté préfectoral viendra confirmer cette validation.

Pierre GERBET demande ensuite s'il y a des objections à ce que la Communauté de Communes du Val d'Azun porte l'animation de la démarche du Site Natura 2000 « Moun Né de Cauterets – Pic de Cabaliros ».

Aucune objection n'est formulée.

André PUJO trouve par ailleurs tout à fait naturel que la Communauté de Communes du Val d'Azun poursuive le travail réalisé.

Michel CASTEX indique donc que la CCVA portera l'animation de la démarche. Une convention pluriannuelle d'animation sera passée entre la CCVA et la DDT après validation du conseil communautaire du Val d'Azun.

Pierre GERBET demande ensuite à la DDT de présenter la procédure d'évaluation des incidences Natura 2000 suite à la réunion d'information du 20 octobre dernier à Tarbes à laquelle les Présidents des COPIL étaient conviés.

Marc CHEDEVILLE informe qu'à chaque fois, il faudra se poser la question de l'impact du projet. L'Etat a été en effet condamné par la Cour de Justice européenne à renforcer le dispositif d'évaluation des incidences. C'est une procédure de plus, très complexe pour les services de la DDT mais tout sera fait pour faciliter les démarches. Il faudra anticiper les projets soumis à évaluation d'incidences.

Michel CASTEX indique que, suite à la première réunion de concertation du 20 octobre dernier, l'ensemble des éléments (note explicative, diaporama, liste nationale, socle régional minimum en vue de la fixation de la première liste locale...) seront adressés aux Présidents des COPIL. Sur le principe, il faut retenir que si certaines activités ont des incidences sur les sites, les porteurs de projet devront réaliser une étude d'évaluation d'incidences Natura 2000. Sont concernés entre autres les documents de planification (PLU...),

les programmes ou projets de travaux, activités, aménagements, ouvrages ou installations, les manifestations culturelles, sportives...

Le maître d'ouvrage devra réaliser cette évaluation en la proportionnant aux enjeux..

L'autorité pourra s'opposer à la réalisation du projet s'il y a un impact sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation du site, si l'étude d'évaluation d'incidences est incomplète ou n'a pas été réalisée.

Pierre GERBET précise qu'il peut y avoir des incidences à l'intérieur ou à l'extérieur des sites Natura 2000. Il cite l'exemple du feu d'artifice d'Estaing organisé par le comité des fêtes d'Estaing.

Michel CASTEX indique qu'une liste nationale des activités s'applique depuis le 01/08/2010. Elle sera complétée par une liste locale départementale en cours d'élaboration et qui sera validée par le préfet pour les activités encadrées (soumises à autorisation, approbation ou déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000). Une 2^{ème} liste locale départementale viendra ensuite s'appliquer pour les activités non encadrées.

Pierre GERBET rappelle que c'est au maître d'ouvrage de prendre en compte financièrement cette étude d'évaluation d'incidences des projets.

André PUJO pense que ça risque d'être lourd pour des associations, du fait du rajout d'une contrainte supplémentaire.

Marc FILY indique que les vrais ou gros projets étaient déjà soumis à une réglementation et à une évaluation d'incidences. Potentiellement le nombre de projets soumis à évaluation d'incidences va augmenter.

Joseph PRADET rappelle qu'autour des sites et à l'intérieur des sites, il y a une vie. Ces animations sont faites par des bénévoles et on leur rajoute des contraintes.

Pierre GERBET souligne que l'on rajoute une couche de complexité supplémentaire. Tout le monde est mal à l'aise.

Marc FILY précise que l'on va passer des moments difficiles, mais on va faire ces listes et on va communiquer.

Viviane ARTIGALAS souligne qu'il faut relativiser car on n'évitera pas la procédure d'évaluation d'incidences. Sur le principe, il est tout de même regrettable d'apprendre aujourd'hui l'existence de cette obligation réglementaire. Il faudra être vigilant sur l'information diffusée, l'aide, le conseil aux associations pour ne pas faire du hors la loi.

Marc CHEDEVILLE souligne qu'il faudra accompagner les porteurs de projets, effectuer une évaluation proportionnée aux enjeux et enfin être vigilant à certaines évaluations d'incidences qui ont servi d'alibi.

Pierre GERBET souligne également le rallongement de la procédure.

Marc CHEDEVILLE précise que la DDT va mettre en place des protocoles ou procédures pour les activités répétitives notamment. Il conviendra d'essayer de faciliter les choses.

André PUJO pense qu'il faut être vigilant. Il pense aux associations auxquelles on rajoute une contrainte, c'est très pénible et très démotivant.

Il cite l'exemple des classes de neige qui ne partent plus aujourd'hui. On évolue dans un monde trop réglementaire alors que 2% des habitats sont en mauvais état sur le site...Il convient de faire confiance à l'humain.

Michel CASTEX souligne la situation très difficile à vivre pour l'ensemble des acteurs et rappelle qu'il faudra proportionner le projet aux enjeux. Il souligne néanmoins les intérêts positifs de la démarche : contraindre les porteurs de projets à raisonner en amont, à se poser la question des incidences desdits projets sur le territoire.

Florence LOUSTALOT FOREST précise qu'un travail d'inventaire vient d'être réalisé et qu'il n'y a pas de remise en cause des projets inscrits dans le DOCOB. Les évaluations d'incidences n'empêcheront pas la réalisation des projets.

Pierre GERBET pense que le danger se situe plus à l'extérieur du site qu'à l'intérieur.

Marc FILY précise que les milieux naturels fonctionnent à distance, ainsi, les évaluations d'incidences sont demandées hors du site.

Il souligne que la DDT et la DREAL vont accompagner les porteurs de projets et communiquer pour faciliter les démarches.

Joseph PRADET se dit surpris que l'on découvre aujourd'hui l'évaluation d'incidences : c'est une question de bon sens, sauf que l'on n'a pas réfléchi avant.

Jean Baptiste LARZABAL apprécie le maintien du pastoralisme.

Pierre GERBET souligne qu'il va traiter cette problématique de l'évaluation d'incidences et suivre tout cela avec attention.

Il remercie l'assemblée et clôt la séance.